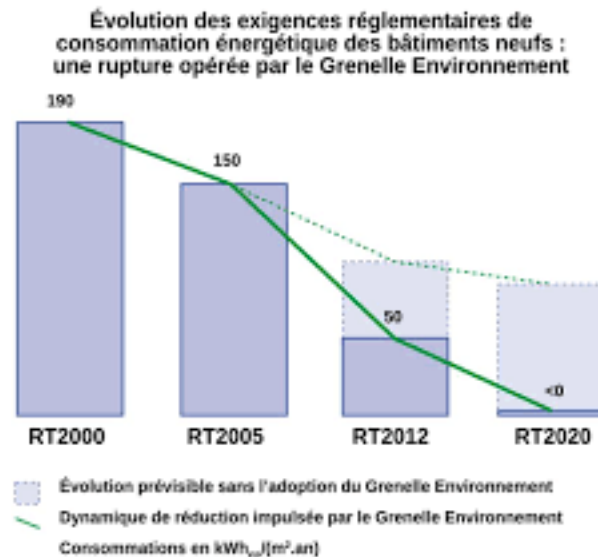


## RT-2012

La nouvelle réglementation thermique 2012 (appelée RT 2012) répond aux exigences du Grenelle de l'environnement et est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette réglementation fixe un seuil de consommation énergétique moyen à ne pas dépasser de 50 kWh<sub>ep</sub>/(m<sup>2</sup>.an). Dès lors que le bâtiment a une surface S<sub>rt</sub> et une surface de plancher inférieur à 50m<sup>2</sup>, il est soumis aux exigences définies par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.



### Trois exigences de performances énergétiques :

- $B_{bio} \leq B_{biomax}$

Cette exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti valorise le niveau d'isolation (étanchéité à l'air, la conception bioclimatique, la mitoyenneté).

- $C_{ep} \leq C_{epmax}$

Cette exigence de consommation globale maximale d'énergie primaire est de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an. Ce coefficient est modulé en fonction de la localisation géographique, l'altitude, le type de bâtiment, la surface moyenne des logements, le volume l'émission de gaz à effet de serre des énergies utilisées.

- $T_{ic} \leq T_{icmax}$

Cette exigence confort d'été impose que la température intérieure atteinte dans le bâtiment soit inférieure à une température de référence au cours des 5 jours les plus chauds de l'année.

### Exigences de moyens de la RT 2012

- Obligation de réaliser au moins un test de l'étanchéité à l'air du bâtiment

- Les baies vitrées doivent représenter au minimum 1/6 de la surface habitable ou dans le cas où la surfaces des parois est inférieur à la moitié de la surface habitable du bâtiment, la surface des baies est supérieure ou égal au 1/3 de la surface de façade disponible.
- Programmer des systèmes permettant la mesure des consommations d'énergie du bâtiment
- Les installations du chauffages, éclairages doivent disposées de systèmes de marche/arrêt automatique et manuel
- Traitement des ponts thermiques
- Mise en place d'une énergie renouvelable pour les maisons individuelles
- Etude thermique s'assurant de la prise en compte de la réglementation RT-2012
- Présence de systèmes permettant la mesure de la consommation d'énergie.

## **Bureau d'étude thermique KEEPLANET**

Notre bureau a été créé par deux jeunes thermiciens qui se sont lancés dans l'étude de rénovation énergétique. Ils ont rapidement constaté que le temps de saisi dans le logiciel de calcul représentait 70% du temps affecté au projet et que le temps d'analyse et d'optimisation ne représentait que les 30% restant. Dans le même temps, ils ont été les premiers à développer un site qui permettait de récolter les données pour réaliser une étude thermique.

Gagnez du temps et de l'argent grâce à notre processus informatique qui nous permet de minimiser le temps de saisi des données. Nos tarifs attractifs découlent de ce gain de temps qui est investi dans l'optimisation de votre projet afin de vous obtenir les résultats réglementaires fixés par la RT-2012.

Nos tarifs :

- Pack attestation simplifiée : pour 19€ nous vous proposons nos services pour réaliser votre attestation simplifiée. Une fois vos informations administratives saisies dans notre espace client, vous obtiendrez votre attestation par mail dans un délai de 2H ouvrées
- Pack eco'permis : pour 99€, nous vérifions la surface de baie vitrée obligatoire, les exigences de moyens et nous calculons votre Bbio. Cette étude est réalisée dans un délai maximum de deux jours ouvrés, et vous devrez générer votre attestation de permis de construire vous-même.
- Pack permis : pour 149€, nous vérifions la surface réglementaire des baies vitrées, les exigences de moyens et nous calculons votre Bbio. Nous réalisons votre étude en moins de 7H ouvrés, nous vous fournirons à votre demande votre attestation de permis de construire.
- Pack permis + fin de travaux : pour 199€, nous vérifions la surface réglementaire des baies vitrées, les exigences de moyens, nous calculons votre Bbio, la consommation en énergie primaire, la température d'intérieur confort, et nous vous fournissons le fichier .XML nécessaire à l'obtention de votre attestation de fin de chantier. Ce pack représenter une étude réglementaire RT-2012, qui doit être obligatoirement donnée à votre mairie avec la DAACT. Nous réalisons votre étude en moins de 7H ouvrés, nous vous fournirons à votre demande votre attestation de permis de construire.

- Pack global : pour 719€ et sous 7H ouvrées, nous réalisons les éléments d'études prévues dans notre pack « Pack permis de construire + Fin de travaux ». A cela s'ajoute la réalisation d'un test d'infiltrométrie obligatoire ainsi que l'édition de l'attestation de fin de chantier à rendre dans le DAACT à la mairie du projet et l'établissement du diagnostic de performance énergétique. Ces différentes prestations sont réalisées par un partenaire totalement indépendant. Vous êtes suivi du début à la fin du projet avec ce pack.

### **Prestation pour une rénovation de maison individuelle**

Nous réalisons aussi des audits énergétiques, nous utilisons le même processus établi par l'état pour les obligations d'audit énergétique des bâtiments tertiaires et collectifs, pour réaliser des audits énergétiques de maisons individuelles.

Il est nécessaire de réaliser un état des lieux exhaustif du bâtiment pour déterminer les éléments constituant le bâti mais aussi les éléments constituant les systèmes de confort nécessaires à la bonne utilisation du bâtiment.

A ce stade, avec les plans du projet nous réalisons une étude thermique qui va déterminer les consommations en CEP (Consommation d'Energie Primaire) et les émissions de gaz à effet de serre. Cette étude va mettre en exergue les pistes d'amélioration énergétique, et nous allons les hiérarchiser.

Nous préconisons des travaux potentiels à effectuer en chiffrant le coût, les gains énergétiques et financiers par an, et les temps de retour sur investissement.